

# INFORMATION BULLETIN MUNICIPAL

## MAIRIE DE DIGNAC

### L'adaptation de la fréquence de collecte ?

Après une phase de concertation auprès des 38 communes de l'Agglomération réalisée en 2021, les élus communautaires ont décidé de mettre en œuvre une optimisation ambitieuse de la collecte dans notre commune.

#### En quoi consiste cette nouvelle optimisation ?

Tout d'abord, cela part d'un constat simple relevé lors des tournées de collecte. Depuis la mise en place du tri dans les années 2000, le volume des ordures ménagères résiduelles (bacs et sacs noirs) n'a cessé de diminuer. De plus, la réglementation sur l'obligation du tri des déchets alimentaires fin 2023, entrainera, nous en sommes sûrs, une forte diminution du contenu de notre poubelle noire. Les Élus du conseil municipal ont décidé **d'anticiper dès 2023** l'adaptation des fréquences de collecte pour accompagner cette baisse des tonnages des ordures ménagères résiduelles. Cette adaptation de la fréquence de collecte **sera quasiment généralisée sur l'ensemble de notre territoire au 31/12/2023** (exception faite des grands axes et « cœur d'Agglomération »).

### Les enjeux ?

Ils sont de plusieurs natures :

- **Les enjeux environnementaux :**

Dans nos ordures ménagères résiduelles, les déchets alimentaires représentent la plus grande partie des déchets restant à valoriser. C'est pourquoi des distributions de composteurs ainsi que des implantations de bornes à déchets alimentaires ont été réalisées dans votre commune fin 2022. Cela permet d'éviter la mise en décharge de tonnes de déchets valorisables ainsi que de réduire le nombre de kilomètres parcourus / an, donc les émissions de GES (Gaz à effet de serre).

- **La maîtrise des coûts :**

Face à la hausse des différents coûts inhérents à la collecte des déchets, (carburant, traitement,...), nous devons optimiser nos tournées de collecte afin de maîtriser ces coûts et donc de maîtriser le niveau de T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Sans ce travail, nous serions contraints d'augmenter la T.E.O.M.

### Ça commence quand ?

A partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, la fréquence de collecte des **bacs et sacs noirs** dans votre commune sera réalisée **1 fois tous les 15 jours**. Courant décembre, vous recevrez dans votre boîte aux lettres une enveloppe contenant les modalités de mise en œuvre de cette adaptation de fréquence de collecte.

- **Début 2023, les premières collectes des sacs et bacs noirs auront lieu le :**

Mercredi 4 janvier matin (à partir de 5 h) – présentation la veille  
puis le **mercredi 18 janvier matin**, etc. (tous les 15 jours).

Concernant la collecte des **bacs et sacs jaunes** (emballages et papiers), **rien ne change !** La fréquence et le jour de collecte restent les mêmes.

### **Un doute, une question ?**

Votre nouveau calendrier de collecte sera disponible, à compter du **31 décembre 2022** sur notre site internet: [www.ppmv.grandangouleme.fr](http://www.ppmv.grandangouleme.fr) (rubrique quand sortir ma poubelle ?)

